

Pédicure podologue

Elaborer un diagnostic, **réaliser** des actes sur les troubles cutanés, morphostatiques et dynamiques du pied et des affections unguéales du pied.

Prescrire, confectionner ou **adapter** des dispositifs médicaux podologiques externes du pied.

Prescrire et **appliquer** des topiques et des pansements.

SOINS

SOINS DE RÉÉDUCATION

NIVEAU DE QUALIFICATION MINIMUM

Niveau 6 (Licence)

RÉPERTOIRE DES MÉTIERS DE LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE - FPH

05150

RÉFÉRENTIEL

ACTIVITÉS

- Conseil et éducation thérapeutiques, relatifs à son domaine d'activité
- Etablissement du diagnostic dans le domaine de la pédicurie-podologie
- Formation et information de nouveaux personnels et de stagiaires
- Gestion des ressources humaines, administratives et comptables
- Identification, recensement des besoins et des attentes des patients, spécifiques à son domaine
- Information et conseil sur la santé et l'hygiène du pied, sur la prévention des troubles morphostatiques et des risques podologiques auprès de l'enfant, l'adulte, la personne âgée en individuel ou en groupe
- Mise en place de démarches qualité / environnement et rédaction de documents requis pour l'activité de l'entreprise
- Mise en œuvre d'actions de prévention et de dépistage
- Organisation du déroulement de la séance de soins de pédicurie-podologie et planification des activités et des soins
- Réalisation de soins de pédicurie-podologie des affections du pied, de soins cutanés et unguéaux (podologie instrumentale) et suivi des patients
- Réalisation des orthèses dans le domaine de la pédicurie-podologie et suivi des patients
- Recueil de données cliniques
- Rédaction et mise à jour du dossier patient
- Veille et recherche professionnelle

SAVOIR-FAIRE

- Analyser et évaluer une situation et élaborer un diagnostic dans le domaine de la pédicurie podologie

- Communiquer et conduire une relation dans un contexte d'intervention
- Concevoir et conduire un projet de soins, dans son domaine de compétence
- Concevoir et conduire une démarche d'information, de conseil et d'éducation
- Coopérer avec d'autres professionnels
- Définir et mettre en oeuvre les soins et activités thérapeutiques adaptés au patient, relatifs à son domaine de compétence
- Élaborer et conduire une démarche d'intervention en santé publique : prévention, dépistage et éducation thérapeutique
- Évaluer les pratiques professionnelles de soins dans son domaine de compétence
- Former et informer des professionnels et des personnes en formation
- Gérer une structure et ses ressources
- Rechercher, traiter et produire des données professionnelles et scientifiques

CONNAISSANCES REQUISES

- Communication et relation d'aide (44021)
- Éducation santé (43432)
- Éthique et déontologie professionnelles (14220)
- Médicales générales et/ ou scientifiques (43054)
- Méthodes de recherche en soins (43001)
- Pédicurie/podologie (43493)
- Pharmacologie (11541)
- Psychologie des âges de la vie (14405)
- Qualité (31354)
- Santé publique (13038)
- Technologies de l'information et de la communication (NTIC)

AUTRES RÉFÉRENTIELS

- [Pôle emploi Code ROME : J1409 Pédicurie et podologie](#)

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Code de la santé publique - Article R4322-1](#)
- [Code de la santé publique - Article D4322-1-1](#)
- [Décret n° 2007-1541 du 26 octobre 2007 \(Code de déontologie\)](#)
- [Décret n° 2011-746 du 27 juin 2011](#)
- [Arrêté du 6 juin 2013](#)
- [Arrêté du 19 mai 2016](#)
- [Décret n° 2016-646 du 19 mai 2016](#)

FORMATION

Diplôme d'Etat de pédicure podologue (43493)

INFOS GÉNÉRALES

NIVEAU DE QUALIFICATION

Niveau 6 (Licence)

CERTIFICATEUR

Ministère de la santé et de la prévention

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Arrêté du 5 juillet 2012 \(avec référentiels en annexes\)](#)
 - [Décret N°2012-848 du 2 juillet 2012 relatif au diplôme d'Etat de pédicure-podologue](#)
 - [Arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les instituts préparant aux diplômes d'Etat de pédicure podologue, d'ergoth](#)
-

RÉPERTOIRE

- [RNCP18364](#)
-

ACCÈS

VOIE D'ACCÈS AU DIPLÔME

Formation initiale et continue

ADMISSIBILITÉ

Formation initiale

- Etre âgé d'au moins 17 ans au 31 décembre de l'année des épreuves d'admission
- Etre titulaire du baccalauréat

Formation continue

- Justifier d'une durée minimale de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date limite de dépôt des candidatures
-

MODALITÉS D'ADMISSION

Formation initiale

Préinscription sur Parcoursup et étude du dossier de candidature par l'institut, éventuellement complété par un entretien

Formation continue

Sur dossier (déposé directement auprès de l'établissement de formation) qui sera examiné par un jury de sélection

VAE (VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE)

Pas de VAE

PROGRAMME

DUREE

3 ans (6 semestres de 20 semaines chacun), 5.400 h, 180 crédits européens

Formation théorique et pratique : 2.028 h (985 h de cours magistraux, 1.043 h de travaux dirigés)

Formation clinique (stages) : 1.170 h

Travail personnel complémentaire : 2.202 h

6 domaines de formation (59 unités d'enseignement)

1. Sciences physiques, médicales et biologiques (28 ECTS)
2. Sciences humaines, sociales, droit et gestion (11 ECTS)
3. Sciences et fondements de la pédicurie-podologie (16 ECTS)
4. Pratiques cliniques et thérapeutiques en pédicurie-podologie (29 ECTS)
5. Méthodes et outils de travail (16 ECTS)
6. Intégration des savoirs et développement professionnel du pédicure-podologue (39 ECTS)

Cf. [Référentiel de formation du diplôme d'Etat de pédicure-podologue](#) (Annexe III)

ALLÈGEMENTS / DISPENSES

Possibilité de dispense des épreuves d'admission et de la validation d'une partie des unités d'enseignement de la 1ère et de la 2ème année pour :

- les titulaires d'un des diplômes mentionnés aux titres Ier à VII du livre III de la quatrième partie du code de la santé publique, du diplôme d'État de sage-femme, d'une licence ainsi que les personnes ayant accompli et validé les quatre premiers semestres des études en vue diplôme de formation générale en sciences médicales sur avis du conseil pédagogique de l'institut de formation et comparaison entre la formation qu'ils ont suivie et les unités d'enseignement composant le programme du diplôme d'État de pédicure podologue.

OBTENTION DU DIPLÔME

Les enseignements semestriels donnent lieu à deux sessions d'examen. La 2ème session concerne les rattrapages des deux semestres précédents.

Le passage de 1ère en 2è année s'effectue par la validation des semestres 1 et 2 ou par la validation d'un semestre complet, ou encore par la validation des unités d'enseignement équivalant à 48 crédits sur 60, répartis sur les deux semestres de formation.

Le passage de 2è année en 3è année s'effectue par la validation des semestres 1, 2,3 et 4 ou par la validation des semestres 1 et 2 et d'un des deux semestres 3 et 4, ou encore par la validation des deux premiers semestres et la validation des unités d'enseignement et des stages représentant 48 à 60 crédits répartis sur les semestres 3 et 4.

Les étudiants ayant validé les cinq premiers semestres de formation et ayant effectué la totalité des épreuves et des stages prévus pour la validation du semestre 6 sont autorisés à se présenter devant le jury régional d'attribution du diplôme d'État de pédicure-podologue.

Le jury d'attribution du diplôme d'État se prononce au vu de l'ensemble du dossier de l'étudiant.

Le dossier comporte :

- La validation de l'ensemble des unités d'enseignement dont les unités d'intégration
- La validation de l'acquisition de l'ensemble des compétences en situation
- La validation des actes, activités ou techniques réalisés en situation réelle ou simulée.

Les candidats ayant acquis l'ensemble des connaissances et des compétences sont déclarés reçus au diplôme d'État de pédicure-podologue et obtiennent les 180 crédits ECTS.

STATUT ET ACCÈS

Corps des pédicures-podologues

STATUT DANS LA FPH

Catégorie A (a compter du 1er septembre 2017)

Grades

- Pédicure-podologue de classe normale (11 échelons)
 - Pédicure-podologue de classe supérieure (10 échelons)
-

MODALITÉS DE RECRUTEMENT DANS LA FPH

Concours sur titres

Organisé au niveau de l'établissement

Avis affiché dans les locaux de l'établissement et publié sur son site Internet

Condition

- Etre titulaire du diplôme d'Etat de pédicure-podologue ou d'une autorisation d'exercer la profession de pédicure-podologue
-

Promotion professionnelle

Dispositif des études promotionnelles pour préparer le diplôme d'Etat de pédicure-podologue

Conditions

- Réussite à l'entrée en institut de formation en pédicurie-podologie
 - Accord de prise en charge par l'établissement employeur
 - Contrat d'engagement de servir dans un établissement de la FPH d'une durée égale au triple de celle de la formation dans la limite de 5 ans à compter de l'obtention du diplôme
-

Détachement ou intégration directe

Possibilité d'intégration à tout moment dans le corps de détachement

Intégration de droit pour les fonctionnaires admis à poursuivre leur détachement après une période de 5 ans

Conditions

- Appartenir à un corps ou cadre d'emploi de catégorie A et de niveau comparable
 - Justifier du titre requis pour l'accès à ce corps
-

Concours réservé sur titres (jusqu'au 30 septembre 2024)

Ouvert pour les pédicures-podologues de catégorie B pour l'accès aux premier et deuxième grades de catégorie A

Conditions

- Etre titulaire d'un des titres ou diplômes requis pour l'accès dans le corps
 - Justifier d'au moins 5 ans de services publics effectifs
-

Ressortissants européens

Conditions

Justifier d'un titre et/ou d'une expérience professionnelle permettant l'exercice de la profession sur autorisation de l'autorité compétente et sous réserve de mesure de compensation, si les qualifications professionnelles attestées font apparaître des différences substantielles.

ÉVOLUTION DANS LA FPH

AU GRADE DE PÉDICURE-PODOLOGUE DE CLASSE SUPÉRIEURE

Par inscription au choix au tableau annuel d'avancement établi par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle

CONDITIONS

- Compter au moins 1 an d'ancienneté dans le 6^{ème} échelon du grade de pédicure-podologue de classe normale
 - Justifier d'au moins 10 ans de services effectifs dans un corps ou cadre d'emplois à caractère paramédical de catégorie A ou l'un des corps de catégorie B des personnels de rééducation (cadre d'extinction)
-

Au grade de cadre de santé paramédical

Concours interne sur titres

Conditions

- Etre titulaire du diplôme de cadre de santé ou d'un certificat équivalent
 - Compter au moins 5 ans de services effectifs dans un ou plusieurs corps des personnels infirmiers, de rééducation ou médico-techniques
-

EXERCICE DU MÉTIER

CONDITIONS ET ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Prérequis

- Etre titulaire du diplôme d'Etat de pédicure-podologue.
- Etre inscrit au tableau de l'ordre des pédicures-podologues.

Relations professionnelles

- Médecins pour la mise en oeuvre de la prise en charge du patient.
- Infirmières pour l'harmonisation et le suivi de la prise en charge.
- Kinésithérapeutes et aides-soignants pour le dépistage des troubles nécessitant une prise en charge en soins de pédicurie-podologie.
- Services sociaux pour l'orientation des patients.

Structures

- Etablissement de soins (hôpital, clinique)
- Cabinet médical

Conditions

- Pratique sur ordonnance et sous contrôle médical.
- Possibilité d'adapter, dans le cadre d'un renouvellement, les prescriptions médicales initiales d'orthèses plantaires datant de moins de trois ans, dans des conditions fixées par décret et sauf opposition du médecin.
- Au domicile de particulier.
- Travail en indépendant.

LIENS PROFESSIONNELS

- [Ordre national des pédicures-podologues](#)
- [Fédération Nationale des Podologues](#)
- [Association Nationale des Podologues du Sport](#)

MOBILITÉ

PASSERELLES

Passerelles dans la FPH

- [Formateur\(trice\) des professionnels de santé](#)